Synthèse de l'étude du LUCAS pour la conception du projet culturel de territoire de Loire Forez agglomération

LUCAS, décembre 2022

Article

Lucas
Laboratoire d'usage
Culture(s) Arts Société

En 2022, Loire Forez agglomération (LFa) s'est engagée dans une réflexion stratégique pour faire émerger une politique culturelle intercommunale appropriée par les acteurs du territoire. Une mission d'accompagnement a été proposée par le Laboratoire d'usages culture(s) art société (LUCAS), dont l'un des objectifs était de favoriser l'émergence d'un Projet culturel de territoire (PCT) co-construit avec les acteurs et les ressources du Loire Forez. Cet article introductif à l'étude de préfiguration du PCT de Loire Forez Agglomération, a vocation à synthétiser et mettre en perspective les principaux résultats de la démarche. L'étude s'appuie sur la mobilisation de 185 acteurs du territoire (élus, acteurs culturels, habitants-usagers, acteurs hors champ culturel).

La structuration d'une compétence culturelle intercommunale précoce et ambitieuse

L'agglomération Loire Forez (LFa) a été créée au 1er janvier 2017 suite à la loi NOTRe et à la fusion de 4 communautés d'agglomération. LFa se situe en région Auvergne-Rhône-Alpes, au Sud-Ouest du Département de la Loire, entre monts, piémonts et plaines. Cette intercommunalité « XXL » se compose aujourd'hui de 87 communes et comprend 112 000 habitants. Son territoire est très étendu (1 321 km2), allant des monts du Forez jusqu'au fleuve Loire. Il bénéficie d'un environnement naturel remarquable avec la présence d'espaces Naturels Sensibles, de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, de sites Natura 2000, et d'un patrimoine architectural visible par ses châteaux, ses musées et ses « villages de caractère ».

LFa est un **territoire jeune**, avec une « *échelle de l'intercommunalité qui reste encore abstraite pour les habitants* ». Dans ce contexte, LFa a rapidement tenté de **structurer une offre culturelle territoriale ambitieuse**, **avec la création d'un réseau culturel territorial** (lecture publique, enseignement musical…). Ce réseau est composé aujourd'hui d'équipements culturels[1] et d'événements structurants, à l'instar du festival annuel le *baroque en Forez*, qui pilote le label du Pays d'Art et d'Histoire sur les territoires de Loire Forez et de Forez Est. Ce réseau structure et coordonne l'offre culturelle du territoire à travers différents volets :

- L'harmonisation de la compétence enseignement musical et la structuration du réseau d'enseignement musical des écoles de musique du territoire[2] par le réseau Arémuz (Arts et Musiques en Loire Forez) ;
- L'animation et le pilotage du réseau des médiathèques-ludothèques, via le réseau Copernic ;
- La proposition d'une offre de spectacle en milieu rural, le soutien aux manifestations culturelles et aux structures conventionnées du territoire[3] ;
- Les actions culturelles menées dans le cadre des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

L'action de LFa s'est également inscrite dans le cadre du **conventionnement sur l'éducation aux arts et à la culture**, afin de professionnaliser et renforcer ses ressources humaines et ainsi structurer les relations entre l'offre culturelle du territoire et les publics notamment scolaires. Cette convention a également permis d'**expérimenter un certain nombre d'actions culturelles intersectorielles et orientées « droits culturels »**.

1 - Cinéma d'art et essai, musées, réseau de médiathèques-ludothèques… Le territoire de LFA comprend de nombreux équipements structurels structurants avec le Théâtre des Pénitents, le centre culturel du château de Goutelas, la Passerelle, les bibliothèques, les médiathèques ou les nombreux musées du territoire (musée des Civilisations de Saint-Just Saint-Rambert, écomusée des Monts du Forez, musée d'Allard à Montbrison...).

2 - Boën-sur-Lignon, Chambles, Montbrison, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Cyprien, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Romain-le-Puy, Usson-en-Forez.

3 - L'association Superstrat, le centre culturel de rencontre de Goutelas, le Théâtre des Pénitents, l'association Foreztival, le festival Les Monts de la balle, la salle de spectacle La Passerelle.

Évoquons notamment le diagnostic partagé du territoire engagé avec l'Agence Nationale de Psychanalyse Urbaine et la réalisation d'un atlas psychanalytique de Loire Forez ou les parcours des « *Chemins en scène et en musique* » qui invitent habitants, associations et professionnels à participer à une création artistique collaborative. Sur le Loire Forez, de nombreux projets et acteurs s'inscrivent dans la perspective des droits culturels et promeuvent des démarches participatives. Certains de manière formelle, à l'image du Château de Goutelas. D'autres « *font des droits culturels sans le savoir* », en impliquant les jeunes, les bénévoles ou les habitants du territoire dans la programmation et la gestion des évènements culturels ou en créant des partenariats avec des acteurs non culturels.

LFa s'est également engagée dans le déploiement d'**actions intersectorielles**, avec la création de résidences artistiques en temps scolaire[4], ou le développement d'actions culturelles favorisant la participation et les pratiques amateurs dans le quartier Beauregard à Montbrison. L'urbanisme culturel[5] a aussi constitué un axe d'exploration important pour LFa, avec la création d'un programme d'accompagnement des projets de revitalisation des centres-bourgs par des collectifs artistiques : Compagnie HVDZ (Chalmazel /Jeansagnière, 2019), Carton Plein (Périgneux, 2019-2020), Komplex K. (Margerie, 2020-2021), De l'aire (Saint-Didier-sur-Rochefort, 2020 – 2021).

© LUCAS/ Atelier écosystème à Médiathèque de Saint Just Saint Rambert - 4.05.2022

4 - Résidence de la Compagnie Nue (danse), résidence de la Compagnie Solsikke, en partenariat avec Superstrat.

5 - Pour Pascal Le Brun-Cordier, *« l'urbanisme culturel envisage la puissance et la finesse de la création artistique et la profondeur de la dimension culturelle dans les différentes phases de la fabrique urbaine officielle, afin de faire advenir des urbanités vivables, vivantes et vibrantes ».*

Des difficultés à « faire culture »

Si LFa s'est engagée de manière précoce et ambitieuse dans la fabrique culturelle de son territoire, cela n'a pas pour autant permis de « *faire culture* » sur le Loire Forez.

LFa est un **territoire hétérogène, voir fragmenté**, ce qui rend la construction du projet culturel de territoire particulièrement difficile. LFa se situe entre des communes rurales (ouest) et des zones urbaines (est), entre des territoires éloignés des grands centres d'emplois, d'activités ou de services et des territoires « *connectés* » et attractifs vis-à-vis des familles, des retraités ou des jeunes ménages. Une telle hétérogénéité ne va pas sans induire un certain nombre de remarques et de questionnements de la part des habitants et des acteurs culturels du territoire :

- « *On a une identité environnementale, on a une identité patrimoniale, mais on n'a pas d'identité culturelle. Il reste à construire une culture commune entre les territoires* ».
- « *Comment construire un projet culturel de territoire au sein duquel tout le monde puisse s'inscrire et se reconnaître... Un projet culturel qui ne soit pas exclusivement pensé à partir des besoins des plus grandes villes ?* »
- « *Comment créer un cadre de coopération entre des équipements culturels dotés d'identités, de modes de fonctionnement et de gestion très hétérogènes ?* »
- « *Quel équilibre entre des objectifs de rayonnement ou d'attractivité (visant l'accueil ou l'attention de personnes extérieures au territoire) et de proximité (de services aux habitants) ?* »
- « *Quel choix entre les actions culturelles qui sont animées par le souci de mettre le territoire et ses équipements « aux normes », à un niveau qualitatif « standard » et celles qui au contraire vont travailler à partir des ressources locales et des spécificités territoriales ?* » Pour le dire autrement, comment promouvoir une certaine équité territoriale tout en sortant « *du modèle keynésien du catalogue et de son équipement* »[6]?

6 - Négrier, E., 2020, Intercommunalité culturelle : complémentarité ou hiatus ? FNCC collectivités pour la culture [en ligne]. 3/12/2020.

- « *Comment concilier une programmation culturelle et artistique ambitieuse et les enjeux de participation, d'ouverture et d'appropriation des équipements culturels par les habitants ?* »

Au-delà de ces questionnements, les enquêtés s'accordent sur le fait **qu'un projet culturel de territoire ne peut naître de l'addition d'expériences artistiques et culturelles isolées**. Ils considèrent que la structuration d'un réseau culturel territorial et le déploiement d'expérimentations culturelles au sein du Loire Forez ne sont pas suffisants pour bâtir une politique culturelle territoriale intégrée. Certains enquêtés constatent une faible appropriation des démarches artistiques expérimentales (ANPU, Carton Plein…), auprès des habitants du territoire. Les droits culturels ont été très diversement pris en compte par les opérateurs culturels sur LFa et ils peinent à infuser sur l'ensemble du territoire. Certains opérateurs culturels sont d'ailleurs distants, voire critiques vis-à-vis des droits culturels : « *Les droits culturels. C'est beaucoup de mots, pour un truc un peu fumeux* ». Et lorsque certains opérateurs souhaitent mettre en œuvre les droits culturels, ils manquent d'outils et de moyens pour travailler plus étroitement avec les habitants ou le tissu associatif du territoire. « *Il existe un désir de favoriser la participation des habitants, mais les moyens ne sont pas forcément présents* ».

Enfin l'enquête a permis de révéler un certain nombre de **points faibles de LFa en matière culturelle** et notamment :

- Des difficultés de la part de certaines équipements culturels à s'ouvrir et à capter un large public (jeunes, ruraux, jeunes actifs), à s'hybrider et à déployer une programmation hors-les-murs (bars de village, salles des fêtes, cantines, écoles, salles des mairies, espaces publics…) : « *Il manque de lieux culturels ouverts et mixtes sur le territoire* ».

- « *Des difficultés des équipements culturels du territoire à coopérer, à échanger sur la programmation, sur les résidences d'artistes ou leur communication* ».

- La sous-utilisation des musées et des cinémas. « *Les musées ont des difficultés à s'ouvrir et les cinémas sont gérés par de petites structures bénévoles* »

- « *L'existence d'une offre culturelle pléthorique en été avec notamment la programmation des festivals, mais une offre insuffisante toute l'année, pour les habitants du territoire* »

- Enfin d'autres questionnements concernent le soutien aux associations culturelles et aux pratiques amateurs du territoire ou la faible présence artistique (compagnies et des résidences d'artistes) sur le territoire.

A travers ces différents constats et questionnements des habitants et des acteurs culturels du territoire, on comprend tout l'enjeu pour LFa de se doter d'un projet culturel de territoire. Précisons que l'échéance de la convention d'Éducation artistique et culturelle, en décembre 2021, et du Contrat Territoire Lecture, fin 2022, ont été également l'occasion de mettre en perspective les orientations culturelles du territoire, avec les enjeux locaux et supra-territoriaux.

© Loire Forez Agglomération
Intervention de l'Agence Nationale de Psychanalyse Urbaine dans le Loire ForezSeptembre 2020

© LUCAS/ Atelier écosystème à Médiathèque de Saint
Extrait du mini-film «On a des idées » réalisé par Carton Plein avec les élèves de l'école de Périgneux

© De l'Aire
Intervention du collectif De l'Aire à Saint-Didier- sur-Rochefort Février 2021

Les résultats de l'étude de préfiguration pour l'élaboration du projet culturel de territoire de Loire Forez Agglomération

L'élaboration du PCT de LFA a commencé par une phase de co-diagnostic, alternant entre un travail d'immersion et des ateliers en intelligence collective où se rencontrer, échanger, avec les pairs et hors secteur culture. Au total, 185 acteurs ont été mobilisés dans la démarche (élus, acteurs culturels, habitants-usagers, acteurs hors champ culturel). Le diagnostic n'a pas cherché à dresser un catalogue exhaustif des équipements et des ressources culturelles du territoire. Il a davantage cherché à faire émerger des enjeux culturels clés pour le territoire[7], dont sept ont été traités au cours d'une journée de co-construction en août 2022. Cette journée a permis de co-construire avec les acteurs du territoire des solutions et des projets concrets et intitulés : « *Eco-voiturage culturel* », « *Incroyables foréziens* », « *Le facteur culturel* », « *Culture recup'* », « *Atlas participatif des lieux pouvant accueillir des résidences et la création artistique* », « *Fresque culturelle de Loire Forez agglomération* », « *Culture mix(te) / Mix(te) culture* ».

Un premier point intéressant à souligner est que ces différents projets proposent **un équilibre entre différentes conceptions de l'action publique en matière culturelle**. Ils s'inscrivent à la fois dans le registre de la démocratisation et de la démocratie culturelle. Ils esquissent différentes pistes qui mériteront d'être davantage reliées dans le cadre de la définition du futur Projet culturel de territoire.

7 - Au total dix enjeux clés ont été identifiés par les acteurs du territoire : *« Comment pourrions-nous garantir l'équité territoriale entre les différentes zones géographiques du territoire en termes d'égalité d'accès et de diversité de l'offre culturelle ? Comment pourrions-nous pérenniser la coopération culturelle sur le long terme entre acteurs du territoire ? Comment pourrions-nous favoriser la participation des habitants dans la construction des politiques et projets culturels ? Comment pourrions-nous repenser les modes d'organisation et les habitudes de travail pour construire une vision commune, au-delà des secteurs d'activités ? Comment pourrions-nous aménager les lieux culturels (lieux physiques, codes...) afin qu'ils puissent aussi être des espaces de convivialité ? Comment pourrions-nous investir/détourner des lieux déjà existants pour de la création et de l'accompagnement d'artistes ? Comment pourrions-nous former les élus municipaux et donc communautaires aux enjeux culturels ? Comment pourrions-nous dépasser et requestionner les offres culturelles définies comme élitistes afin que les habitants se sentent concernés ? Comment pourrions-nous rendre plus visible l'ensemble (institutionnel, associatif, formel, non formel, informel) des propositions existantes sur le territoire ? Comment pourrions-nous maintenir des espaces de dialogues et concertations pour faire vivre le projet culturel de territoire ? »*

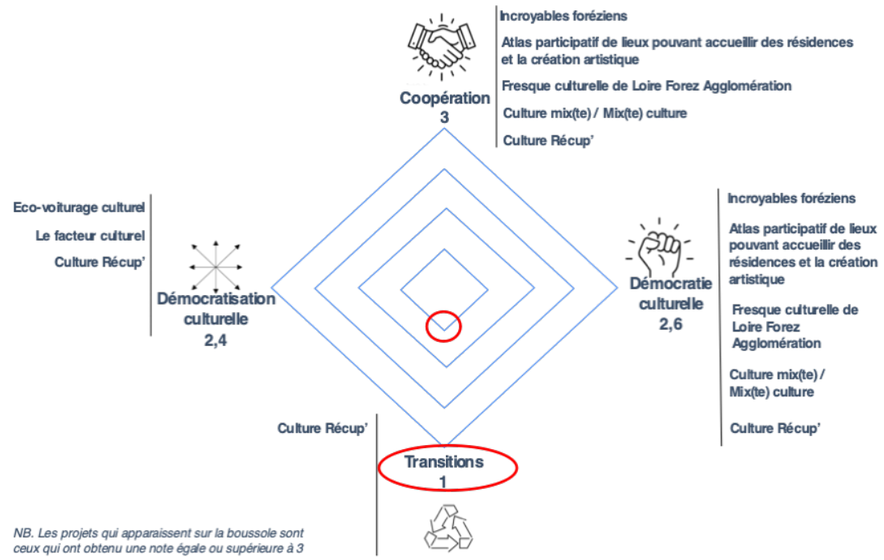

Positionnement des projets issus de l'atelier de co-conception au sein de la boussole du LUCAS

Un certain nombre de projets s'inscrivent dans le champ de la **démocratisation culturelle**, en imaginant de nouvelles solutions de transmission des connaissances et d'accès à la culture et aux œuvres. Ces projets tentent de garantir une équité territoriale sur un vaste territoire qui révèle de fortes disparités. Il s'agit d'assurer l'accessibilité de tous à une offre culturelle, en traitant notamment de la question de la mobilité des habitants. Le projet ***éco-voiturage culturel*** s'est particulièrement penché sur cette question. Ce projet propose une incitation tarifaire sous condition de covoiturage dans une intention de création de lien social, d'équité territoriale et d'éco-responsabilité. Mis en œuvre par les services de LFA et les structures culturelles du territoire, *Eco-voiturage culturel* doit permettre la mise en place d'avantages tarifaires pour inciter au covoiturage lors d'évènements culturels, notamment dans les lieux culturels éloignés de l'EAC (secteurs de Boën, Noirétable, Saint Bonnet, Chalmazel, Sauvain).

D'autres projets cherchent à aller à la rencontre des habitants, grâce au déploiement de « ***facteurs culturels*** », en charge de délivrer des informations sur l'offre culturelle aux habitants. Dans ce projet, les habitants pourront coller une pastille « go culture » sur leurs boîtes aux lettres, afin que les facteurs culturels distribuent les informations culturelles du territoire.

Ces facteurs pourront faire du porte-à-porte chez les particuliers, mais aussi des « criées » sur les marchés, à la sortie des établissements scolaires, dans les commerces et les associations, dans les mairies. Les facteurs culturels pourront aider les habitants à consulter les programmes, à s'inscrire aux évènements ou à se déplacer (covoiturage, navettes). Le projet « ***Culture RÉCUP*** » propose des actions de co-aménagement de lieux culturels, afin de rendre les lieux culturels plus accessibles, conviviaux et vivants. Il s'agit aussi de préserver l'environnement en recyclant et transformant du mobilier, tout en bénéficiant aux personnes en difficulté sociale (dons de mobiliers aux personnes dans le besoin).

D'autres actions s'inscrivent davantage dans le champ de **la démocratie et des droits culturels**, en favorisant les démarches participatives et la contribution de chacun à la vie culturelle du territoire. Ces actions ouvrent la possibilité pour les citoyens de prendre des initiatives artistiques ou culturelles, de produire ou de participer, d'expérimenter sans devoir satisfaire des exigences professionnelles. Tout l'enjeu consiste à identifier ce qui fait culture sur le Loire Forez, en prenant en compte la singularité des territoires et en valorisant les lieux existants, qu'ils soient privés ou publics, culturels ou non culturels.

Évoquons notamment le projet « Atlas participatif des lieux pouvant accueillir des résidences et la création artistique », qui propose la création d'équipes pluridisciplinaires (techniciens de LFA, habitants du territoire et associations d'élus), dans le but de recenser et de documenter des lieux existants dans des espaces peu pourvus en équipements culturels (publics, privés, culturels et non culturels). Ce projet doit participer à la création d'un maillage territorial de lieux culturels. Un maillage co-construit avec les habitants, les élus et les artistes du territoire. Cet atlas participatif doit permettre de mieux connaitre et valoriser les ressources culturelles et artistiques locales, tout en facilitant la mise en œuvre de projets de résidence et de diffusion, grâce à une information fiable et accessible par tout à chacun.

Les projets orientés droits culturels déploient également des actions de valorisation des pratiques amateurs et des projets culturels issus du territoire. C'est le cas du projet « ***Incroyables foréziens*** » qui propose un cadre permettant aux acteurs du territoire de se rassembler et de coopérer pour favoriser et valoriser les pratiques amateurs.

Ensemble, ces acteurs sélectionnent des projets issus du territoire (appels à candidature) et favorisent la création, la mixité, la diversité des lieux, des publics et des pratiques. Ces projets sont diffusés sur le territoire (places, salle des fêtes, sites patrimoniaux, cafés associatifs, musées, écoles…). « *Incroyables foréziens* » doit permettre de soutenir et de valoriser les pratiques amateurs, tout en favorisant la coopération et la convivialité entre acteurs du territoire. Il s'agit également de proposer une offre culturelle qui « *émane du territoire pour le territoire* ».

D'autres projets cherchent à assurer une meilleure appropriation de la question culturelle par des élus, en les formant notamment au référentiel des droits culturels. Pour cela, le projet « ***Fresque culturelle de LFA*** » tente d'élargir la perception de ce qui fait culture auprès des élus. Il s'agit de leur donner à voir la diversité des formes culturelles qui existent sur le territoire de LFa, afin que les élus s'engagent et bénéficient à terme d'une meilleure connaissance de l'action culturelle de leurs communes. Pour cela, la tactique consiste à passer par les écoles, à travers un jeu inspiré de « la fresque du climat ». Un autre projet s'interroge sur la valorisation de la pluralité des formes culturelles de LFa. Le projet « ***Culture Mixte/mixte culture*** » propose la mise en œuvre d'une gouvernance ouverte pour co-concevoir les politiques culturelles. Il crée une instance représentative de la diversité du territoire (professionnels, élus, habitants), afin que ces derniers participent à la conception de la politique culturelle et de la programmation culturelle, ainsi qu'à la mise en œuvre des projets culturels sur le territoire.

Recommandations pour un Projet culturel équilibré

Loin d'opposer démocratisation et démocratie culturelle, ces différents projets nous montrent que la promotion des droits culturels ne signifie pas la « table rase » des actions culturelles précédentes. Mais ils invitent à **repenser les approches descendantes des politiques culturelles afin d'inventer de nouveaux projets plus en prise avec les enjeux du territoire et les défis transitionnels contemporains**. Les actions culturelles issues de l'atelier de co-conception ont tendance à se déployer au-delà des murs des institutions culturelles (*« Le facteur culturel », « Incroyables foréziens », », « Atlas participatif des lieux pouvant accueillir des résidences et la création artistique », « Eco-voiturage culturel »*). Ces actions invitent également à bâtir une politique culturelle qui renforce la transversalité et les coopérations entre différents types d'acteurs et différents niveaux institutionnels du territoire (*« Incroyables foréziens », « Culture mix(te) / Mix(te) culture ».*).

Enfin, elles promeuvent la participation des habitants et l'identification par le bas de ce qui « fait cultures » sur le territoire de LFa (*« Incroyables foréziens », « Culture recup' », », « Fresque culturelle de Loire Forez agglomération », « Culture mix(te) / Mix(te) culture »*).

Ces marqueurs culturels territoriaux peuvent être multiples : formels/informels, matériels/immatériels, institutionnels/habitants… Tout l'enjeu étant de donner à voir et de valoriser la diversité des richesses culturelles du territoire, sans les figer.

Un autre enjeu du futur projet culturel de territoire sera de **développer une ingénierie en mesure d'activer les droits culturels**. Il s'agira de former les maitrises d'ouvrage locales et les lieux culturels, aux méthodes et aux outils permettant d'activer et de mettre en œuvre les droits culturels : co-conception, co-programmation, reconnaissance et dialogue entre une diversité d'expertises, modalités de sélection et de participation des habitants, identification de moyens humains et financiers dédiés, accompagnement d'actions culturelles et artistiques itinérantes, etc.

Un dernier enjeu sera de conforter le rôle de LFA en tant que facilitateur culturel et accompagnateur des acteurs du territoire. LFA apparaît dans l'ensemble des projets comme l'acteur facilitateur clé pour piloter et coordonner des actions culturelles tran(s)secorielles et faisant intervenir une diversité d'acteurs, de lieux, de cultures et de savoirs. Par conséquent, le travail de médiation et de facilitation culturelle de LFa devra être envisagé comme une composante essentielle du futur PCT. Dans ce cadre, LFA devra renforcer son ingénierie de coopération qui devra s'appuyer sur des outils (formation, charte commune de bonnes pratiques pour les harmoniser en contrepartie des financements, grille d'évaluation, cartographie, etc.), mais aussi sur un tissu d'acteurs facilitant la structuration et l'interconnaissance. Elle devra également se doter d'une « boussole » et d'un outil d'évaluation collective de l'impact de ses actions culturelles.

LFa devra donc **conforter son action en proximité avec le territoire, ses acteurs et ses habitants**. Avec LFa on observe en effet l'émergence d'une catégorie d'acteur public agissant de manière autonome dans la façon d'organiser et de mettre en œuvre sa propre politique culturelle et qui - mis à part le soutien financier - n'a pas besoin du département pour accompagner la structuration de ses compétences en ingénierie culturelle : ces compétences sont déjà bien présentes et reconnues au sein de l'agglomération.

À cet égard, on peut s'interroger sur la place et le rôle qu'investira demain cette intercommunalité « XXL » vis-à-vis du département relativement « absent » de la fabrique culturelle territoriale. Il sera intéressant d'observer la relation qui pourra naître progressivement entre cette intercommunalité « musclée » sur la question culturelle, et les autres acteurs publics (départements, Régions, DRAC), et ce, au-delà du seul « jeu » financier. En effet, si de nombreuses intercommunalités envisagent encore la coopération, avec les départements et les autres acteurs publics, comme une contrainte pragmatique permettant l'aboutissement de leurs projets culturels de territoire et leur subventionnement, les dernières réformes territoriales (ex. prises de compétences issues des processus de fusion 2017) ont incité ces dernières à développer progressivement une vision stratégique de la culture comme politique transverse et levier privilégié du développement territorial. L'obligation de définir « l'intérêt communautaire » a conduit nombre d'entre elles à redéfinir leurs compétences culturelles de façon plus large en se référant notamment à un document annexe. C'est bien la situation que nous observons aujourd'hui sur LFA avec l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet culturel de territoire.

Lucas
Laboratoire d'usage
Culture(s) Arts Société